

Point 4

PLAN EMPLOI 2018

I – LES PRINCIPAUX AXES DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2018

L'exercice de déclinaison des évolutions d'emplois de la DGFIP s'inscrit dans le contexte suivant :

1. En terme d'évolution quantitative

La loi de finances pour 2018 prévoit 1 600 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Corrigé du solde des transferts entre programmes (+ 9 ETP), l'évolution quantitative des emplois est en fait de - 1 591 emplois contre - 1 538 en 2017.

Les suppressions brutes d'emplois au sein de l'État s'élèvent à 3 712 ETP. La contribution de la DGFIP se situe à un niveau quasi identique à celui du PLF 2017 qui prenait en compte la mise en place du prélèvement à la source, désormais reportée au 1er janvier 2019.

Ce niveau de suppression d'emplois est également inférieur à celui des années précédentes, dont le niveau s'établissait en moyenne à 2 100 ETP par an de 2 012 à 2016.

2. En terme de répartition

Tous les services (services centraux, directions nationales et spécialisées, directions territoriales) et toutes les catégories d'emplois sont appelées à contribuer à l'effort de suppressions.

3. En terme de typologies de mouvements d'emplois

Parallèlement à la traduction des suppressions de la loi de finances, un volume significatif d'emplois est redéployé entre directions pour accompagner les transferts d'activité.

Ces redéploiements résultent principalement de la mise en place des centres de services des ressources humaines (CSRH) et du service d'information des agents (SIA) et de la réorganisation du recouvrement des recettes non fiscales de l'État.

4. En terme de méthode

La méthode MAGERFiP, qui fut actualisée en 2014, est stabilisée.

Les directeurs disposent des marges de manoeuvre habituelles pour localiser les mouvements d'emplois dans leurs services.

II – LA DECLINAISON DEPARTEMENTALE

A – L'APPLICATION DE MAGERFiP



EVOLUTION DEPARTEMENTALE DES EMPLOIS

DEPARTEMENT 93 SEINE SAINT DENIS

GAINS DE PRODUCTIVITE FLECHES	Télé IR	-3
	Dématérialisation des paiements SPL	-2,5
	Total	-5,5

CONTRIBUTION PROPORTIONNELLE	Contribution proportionnelle	-38
---	------------------------------	------------

CORRECTIFS DE CHARGE	Fiscalité des particuliers	-14,7
	Fiscalité des professionnels	0,5
	Publicité foncière	2,2
	Amendes	1,3
	Secteur public local	-12,4
	Autres métiers départementaux	8,1
Total	-15	

DOTATION ACCUEIL	Dotation accueil	20,4
-------------------------	------------------	-------------

CORRECTIF OPERATIONNEL	Correctif opérationnel	5
-----------------------------------	------------------------	----------

Total MAGERFIP	- 33
-----------------------	-------------

REDEPLOIEMENTS, TRANSFERTS & RENFORTS	CSRH prélèvements	-10
	MRA pôle d'audit mutualisé	-1
	Amendes forfait post stationnement	4
	OPH	-6
	SL Rémunération	-2
Total	-15	

Les 48 suppressions nettes se décomposent de la manière suivante :

EVOLUTION NETTE DES EMPLOIS - PLF 2018
(SUPPRESSIONS + RENFORTS + REDEPLOIEMENTS)

PLF 2018 (suppressions brutes hors marge)	MARGE	EVOLUTIONS NETTES	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS												
			AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv Expert	A	B	B géo	C/AST	Chef de poste	TOTAL
-53	5	-48	0	0	0	-1	0	1	0	-2	-27		-19	0	-48

Comme indiqué ci-dessus, les redéploiements et transferts de charges impactent ces suppressions à hauteur de 15 emplois.

Si l'on exclut ces emplois supprimés qui correspondent à des charges retirées parallèlement à la Direction, le nombre de suppressions net ressort donc cette année à 33 emplois, soit à un niveau correspondant à celui de ces dernières années (32 en 2017, 38 en 2016 et 32 en 2015).

B – LA DEMARCHE EMPLOYEEE

1 – Les décisions nationales

La démarche part du tableau d'emploi au 1/9/2017 ajusté des transferts internes liés aux opérations ASR prévues au 1/1/2018 (réaffectation des postes sur les structures d'accueil et positionnement en direction des 3 emplois d'IDiv créés en contrepartie de la suppression des emplois de comptables suite à la fermeture de 3 trésoreries), sans changement sur le volume global des emplois.

Il convient ensuite d'imputer les éléments du document PLF, déterminant le volume des mouvements d'emplois sur la DDFIP aux services (ou ensemble homogène de services : SIE SIP TSPL ...) concernés, selon la méthodologie nationale MAGERFIP suivant les 5 grandes rubriques qui permettent de définir la cotisation de chaque direction.

- **La contribution proportionnelle** (NB : le correctif opérationnel accordé par la Délégation est affecté en réduction de la contribution proportionnelle, réduite ainsi de - 38 à - 33). Elle est répartie en fonction du nombre d'emplois actuels de chacune des missions de la direction (- 6), du pôle gestion fiscale (- 11) et du pôle gestion publique (- 16).

- **Les redéploiements, transferts d'emplois et renforts.** Ils sont affectés aux services concernés par les transferts de charges :

- Prélèvements CSRH, MRA, SLR à la direction ;
- Forfait Amendes post stationnement à la Trésorerie Amendes.

S'agissant du redéploiement concernant les OPH, il est rappelé que 2 d'entre-eux ont souhaité passer sous une comptabilité de commerce au 1^{er} janvier 2018 :

- OPH de Bagnolet pour lequel la charge a été évaluée à 3 (1A ; 2B),
- OPH de Drancy avec une charge emplois évaluée à 4 (1A ; 2B ; 1C).

Pour 2 OPH ayant changé de régime comptable antérieurement, tous les emplois évalués n'ont pas été supprimés :

- OPH de Saint-Ouen (en 2016) : charge emploi évaluée à 3 (1A, 1B, 1C) avec 1 emploi C restant à supprimer,
- OPH de Pantin (en 2017) : charge emploi évaluée à 5 (1A, 2B, 2C) avec 4 emplois restant

à supprimer (1A, 1B, 2C).

Le nombre total d'emplois correspondant à ces suppressions d'activité est donc au total de 12.

Le niveau de la suppression fléchée par la Direction générale est de 6 emplois.

Il est proposé d'arrêter ce chiffre à 11 suppressions. Celle de l'emploi de A à la Trésorerie Municipale de Drancy n'est pas opérée pour maintenir un encadrement suffisant pour le moment.

Les 5 suppressions supplémentaires permettront des redéploiements internes au PRS (3 emplois), dans les SIP (1 emploi) et en direction (1 emploi), venant en réduction du nombre de suppressions dégagées par ailleurs.

- **Les gains de productivité fléchés** sont imputés dans les services concernés à hauteur de :
- 3 emplois dans les SIP au titre de TéléIR,
- 2 emplois dans la sphère de la gestion des collectivités locales au titre de la dématérialisation.

- **Les correctifs de charge** sont affectés à chaque métier suivant les normes nationales :
- Fiscalité particuliers aux SIP (-14),
- Publicité foncière aux SPF (+2),
- Service public local aux trésoreries et à la Paierie (-12).

L'emploi supplémentaire visé au titre du correctif amendes est affecté à la direction.

Enfin, les 8 emplois correspondant au correctif relatif aux autres métiers départementaux sont intégrés dans les SPF pour 2, au PRS pour 1, dans les SIP pour 1 et à la direction pour 4. Ils viendront en réduction du nombre de suppressions dégagées par ailleurs.

- **La dotation accueil** est répartie entre les services plus particulièrement impactés par l'accueil des usagers à hauteur de 5 dans les trésoreries SPL et de 5 dans les SIP et trésoreries impôts.

2 – Les mesures locales

L'évolution des métiers, la réforme des processus ou la réorganisation des missions conduisent à faire évoluer la répartition des emplois telle que déclinée dans le TAGERFiP actuel.

Il en va ainsi de la fiscalité des professionnels.

La Direction a été dotée l'an passé de 8 emplois afin de faire face aux travaux supplémentaires liés à la mise en place du PAS. Il avait été décidé à l'époque de les implanter dans l'EDR en raison de l'incertitude sur la date de mise en place du dispositif.

Compte tenu des travaux supplémentaires que vont connaître les services des impôts des entreprises au titre du PAS entrant en application le 1er janvier 2019, il est envisagé de les doter de 4 emplois. En contrepartie, 4 emplois seront supprimés à l'EDR.

III – RECAPITULATIF DES TRANSFERTS ET SUPPRESSIONS

Le tableau ci-après récapitule par unité les créations et suppressions d'emplois :

Direction	IP	Insp. Divis.	Inspecteurs	Contrôleurs	Agent adm. /AST
	-1	0	0	-5	-7
Direction				-5	-6
Auditeurs MDRA	-1				
Agents techniques					-1

Un emploi d'auditeur (IP) est supprimé dans le cadre du renforcement de la MNRA. A la direction 12 emplois (1 inspecteur, 5B et 6 C) sont supprimés du fait de transferts d'activité, un emploi d'agent technique est supprimé, et un emploi A (Inspecteur) vient renforcer la division de la fiscalité professionnelle.

Equipe de Renfort				Contrôleurs	
				-4	

4 emplois de contrôleurs attribués l'an passé au titre du PAS, positionnés provisoirement à l'EDR, sont redéployés pour renforcer 4 SIE.

PCRP				Contrôleurs	
				-1	

1 emploi B est supprimé au PCRP à Saint-Denis.

SDIF Bobigny				Contrôleurs	
				-1	

1 emploi B est supprimé au SDIF Bobigny.

PRS Seine-Saint-Denis		Insp. Divis.		Contrôleurs	Agent adm.
		1		2	1

Le PRS est renforcé par création de 4 emplois : 1 Inspecteur divisionnaire, adjoint du responsable, 2B et 1C.

Trésorerie Seine-Saint-Denis Amendes				Contrôleurs	Agent adm.
				1	3

La trésorerie Amendes bénéficie de 4 emplois supplémentaires (1B et 3C).

Services des impôts des particuliers				Contrôleurs	Agent adm.
				-10	-4
SIP Aubervilliers				-1	-1
SIP Aulnay-sous-Bois				-1	
SIP Le Blanc-Mesnil				-1	-1
SIP Le Raincy				-1	
SIP Livry-Gargan				-1	
SIP Montreuil					-1
SIP Neuilly-sur-Marne					-1
SIP Noisy-le-Sec				-2	
SIP Pantin				-1	
SIP Saint-Denis				-1	
SIP Saint-Ouen				-1	

14 emplois (10B et 4C) sont supprimés dans les SIP, en prenant en compte la contribution proportionnelle, les correctifs de charges, les gains de productivité télé-IR et la dotation accueil. La répartition B et C tient compte de la structure interne des services.

Services des impôts des entreprises				Contrôleurs	
				4	
SIE Le Blanc-Mesnil-Aulnay-sous-Bois				1	
SIE Le Raincy				1	
SIE Livry-Gargan				1	
SIE Neuilly-sur-Marne				1	

4 SIE bénéficient d'un emploi B supplémentaire.

Services de publicité foncière				Contrôleurs	Agent adm.
				2	2
SPF Bobigny 1 ^{er} bureau					1
SPF Bobigny 2 ^{ème} bureau				1	
SPF Bobigny 3 ^{ème} bureau				1	
SPF Bobigny 5 ^{ème} bureau					1

Les SPF sont confortés par création de 4 emplois.

Recette des finances de Saint-Denis					Agent adm.
					-1

Un emploi C est supprimé à la Recette des finances de Saint-Denis.

Secteur public local			Inspecteurs	Contrôleurs	Agent adm.
			-2	-15	-13
Paierie départementale				-2	-1
Trésorerie Saint-Denis CH				-1	
Trésorerie Epinay-sur-Seine					-1
Trésorerie Aubervilliers-municipale				-1	
Trésorerie Bobigny-municipale					-2
Trésorerie Drancy-municipale				-2	-1
Trésorerie Pantin-municipale			-1	-1	-2
Trésorerie Le Blanc-Mesnil municipale					-1
Trésorerie Sevrans-municipale				-1	
Trésorerie Montfermeil municipale et CH				-1	
Trésorerie Bondy-municipale				-1	-1
Trésorerie Montreuil-municipale			-1	-3	-1
Trésorerie Rosny-sous-Bois Coll. Loc				-1	-1
Trésorerie Saint-Denis-municipale				-1	-1
Trésorerie Saint-Ouen municipale					-1

Après suppression dans 4 trésoreries des emplois correspondant à la fin de la gestion de 4 OPH (11 emplois dont 2 inspecteurs, 5B et 4C), les effectifs des unités du secteur public local sont ajustés en prenant en compte la contribution proportionnelle, les correctifs de charges, les gains de productivité liés à la dématérialisation et la dotation accueil : 19 emplois dont 10B et 9C, la répartition entre B et C tenant compte de la structuration interne des services.

Total net des mouvements d'emplois	IP	Insp. Divis.	Inspecteurs	Contrôleurs	Agent adm. /AST
	-1	1	-2	-27	-19

NB : Les 3 emplois d'Idiv correspondants aux 3 emplois de comptables des trésoreries fermées au 1/1/2018 sont inscrits au Tagerfip de la DDFIP au 1/1/2018.